

COVID-19 > PLAN D'URGENCE



ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
DU VENDREDI 17 AVRIL 2020

COVID-19 > PLAN D'URGENCE



“ Notre volonté est d'agir concrètement ”

« Nous traversons actuellement une crise sanitaire d'une ampleur inédite, qui a des conséquences sur nos vies quotidiennes et sur l'ensemble des secteurs de la vie économique et sociale.

Avant toute chose, je tiens à rendre hommage aux soignants, qui œuvrent, jour et nuit, et ce depuis plusieurs semaines, à sauver des vies. Je tiens également à remercier les personnels médico-sociaux, les pompiers, les policiers, les agents publics des collectivités et plus largement toutes celles et ceux qui se mobilisent face au Covid-19.

Dans ce contexte de crise sans précédent, le Conseil départemental des Landes doit continuer d'assurer ses missions de solidarités humaines et territoriales.

Notre objectif reste plus que jamais la protection des Landaises et des Landais, en veillant à chaque situation individuelle, mais aussi la protection des acteurs socio-économiques, forces vives du département.

Avec ce premier plan d'urgence, notre volonté est d'agir concrètement, au plus près des besoins, dans la concertation la plus large avec nos partenaires, à commencer par les services de l'État qui assurent la conduite de la politique sanitaire et des mesures qui en découlent. »

Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental des Landes



Regardez l'intervention de Xavier Fortinon

SOMMAIRE

ACCÉLÉRATION DU PLAN « BIEN VIEILLIR »

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

DÉLIVRANCE DE BONS D'ACHAT ALIMENTAIRES

PROTECTION DES ENFANTS ET DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

SOUTIEN AUX ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES D'AVANCES REMBOURSABLES

SOUTIEN AU SECTEUR DU TOURISME ET À LA FILIÈRE GRAS

SOUTIEN AUX FILIÈRES AGRICOLES FAVORISANT L'AIDE ALIMENTAIRE

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

FONDS DE SOLIDARITÉ « ASSOCIATIONS » - COVID-19

UNE OFFRE CULTURELLE EN LIGNE POUR TOUS

(Cliquez sur la ligne qui vous intéresse

COVID-19 > PLAN D'URGENCE

ACCÉLÉRATION DU PLAN « BIEN VIEILLIR »

Le Conseil départemental a adopté en 2019 le plan « Bien Vieillir dans les Landes », un programme ambitieux et volontariste pour répondre aux défis du vieillissement. Le premier volet de ce plan prévoyait sur trois ans l'amélioration de la prise en charge en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), qui passe nécessairement par l'augmentation du ratio d'encadrement des professionnels intervenant directement auprès des personnes. Les EHPAD, leurs résidents et le personnel sont particulièrement touchés par la pandémie, l'introduction du virus au sein d'un établissement pouvant avoir des conséquences humaines dramatiques. Les établissements landais ont su s'adapter avec beaucoup d'engagement et de professionnalisme. Cependant, et compte tenu de la gravité de la crise, le Département souhaite aller plus loin dans le soutien des EHPAD.

› Permettre la création de 120 emplois dès 2020, soit l'équivalent des deux premières années de mise en œuvre du plan « Bien Vieillir ». Un effort budgétaire de 2 M€

Concrètement, cette mise en œuvre se traduira pour le Département par une revalorisation des crédits de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'augmentation de l'aide sociale à l'hébergement et la mise en place d'une dotation exceptionnelle, sans attendre la conclusion des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

› Maintien du niveau des financements alloués au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile à celui des mois antérieurs afin de préserver l'emploi et la qualité d'accompagnement des services d'aide à domicile dans la durée.



The screenshot shows the website XLANDES-INFO.FR with a navigation menu including Solidarités, Jeunesse, Mobilité, Economie, Territoires, Environnement, Société, Cultures, Sports, and Démocraties. The main article is titled "GARDONS LE LIEN AVEC NOS AÎNÉS !" and is dated 02/04/2020. It features a photograph of two elderly women, one in a pink shirt and one in a white shirt, both wearing glasses. Below the photo, there is a call to action: "Xlandes-info fait appel à vos contributions pour rompre l'isolement des personnes âgées en Ehpad ou à leur domicile." The article also has 507 views and is tagged with #Solidarités and #Personnes âgées.

COVID-19 > PLAN D'URGENCE

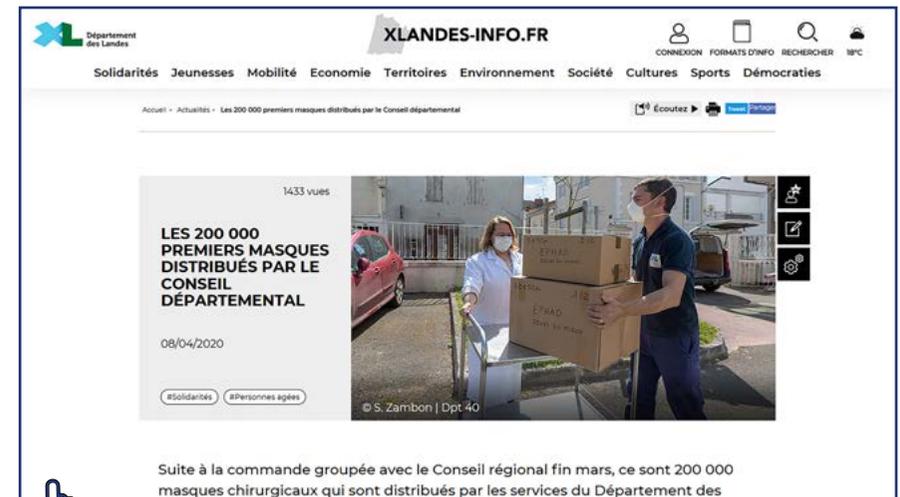
ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

La Région Nouvelle-Aquitaine et ses Départements ainsi que Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération paloise ont souhaité s'unir afin d'acheter dans les meilleurs délais des masques chirurgicaux et des masques FFP2, ainsi que d'autres équipements de protection individuelle, tels les surblouses ou les charlottes nécessaires à la protection de leurs populations les plus exposées aux risques sanitaires liés au Covid-19.

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont délivrés aux professionnels de première ligne, chargés de la prise en charge des personnes vulnérables, et au premier chef les personnes âgées, qu'elles soient en EHPAD ou à domicile. Les personnes en situation de handicap, les enfants placés au titre de la protection de l'Enfance au sein d'établissements et les structures assurant l'accompagnement des plus démunis sont également concernés. Le Département équipe également ses agents en contact direct avec les publics fragiles.

La répartition des masques, et autres équipements, s'opère en fonction des besoins des structures en liaison étroite avec l'Agence régionale de santé (ARS).

- > **Achat de 500 000 masques chirurgicaux, 25 000 masques FFP2, 55 000 blouses et 55 000 charlottes, dans le cadre de la commande groupée avec la Région.**
- > **Commande supplémentaire de 142 400 masques chirurgicaux et 131 520 masques FFP2 en partenariat avec l'Association des Maires des Landes.**
- > **Soutien financier de 70 000 € à la Mutualité Française pour la création d'une unité de production de visières. L'objectif est de produire d'ici début mai 20 000 visières à destination des professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social.**



COVID-19 > PLAN D'URGENCE



DÉLIVRANCE DE BONS D'ACHAT ALIMENTAIRES

Le Département et l'Association des Maires des Landes s'associent pour mettre en œuvre un dispositif exceptionnel et provisoire permettant de répondre dans l'urgence aux besoins alimentaires des personnes ou familles les plus démunies et qui se trouvent dans l'impossibilité de bénéficier de l'assistance d'associations caritatives ou de l'aide alimentaire octroyée dans le cadre du Fonds départemental, du fait de la situation sanitaire et sociale.

> Attribution d'une aide alimentaire d'urgence sous forme de bons d'achat par les communes, établissements publics de coopération intercommunale, les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale. Le Département s'engage à rembourser aux structures locales la totalité des sommes engagées.

BARÈME DE PARTICIPATION MENSUELLE MAXIMALE

Personne seule	> 150 € maximum
Couple ou 1 adulte avec 1 enfant à charge	> 250 € maximum
Couple, ou personne seule avec 2 enfants ou plus	> de 300 à 400 € maximum

COVID-19 > PLAN D'URGENCE

PROTECTION DES ENFANTS ET DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

La protection des plus vulnérables est une des compétences majeures du Département. Dans un contexte de crise sanitaire inédit, les risques de violences faites aux enfants et aux femmes sont accrus, et ils s'intensifient avec la durée du confinement.

En ce qui concerne l'Aide sociale à l'enfance, une procédure de traitement des informations préoccupantes a été adaptée.

- › **Lien étroit et régulier établi avec les établissements et services en charge de la Protection de l'enfance. Réunion hebdomadaire avec la Protection judiciaire de la jeunesse.**
- › **Suivi téléphonique par les professionnels de l'Aide sociale à l'enfance, qui peuvent intervenir sur site lorsque la situation le justifie.**
- › **Production d'un bilan exhaustif et actualisé de la situation de chaque enfant protégé.**

Concernant la protection des femmes victimes de violences domestiques, l'augmentation du nombre d'appels de signalement comporte un risque d'engorgement des structures d'accompagnement, des dispositifs dédiés et des solutions d'hébergement.

› **Soutien financier au CIDFF à hauteur de 25 000 €, pour couvrir les dépenses suivantes :**

- augmentation du nombre de « téléphones grave danger »,
- frais de déplacement des personnes accompagnées lorsqu'elles sont extraites du domicile,
- frais d'hébergement d'urgence des personnes accompagnées et de leurs enfants.

› **Réflexion avec l'ensemble des partenaires sur de nouvelles procédures d'accompagnement des personnes victimes de violences.**

The screenshot shows the website XLANDES-INFO.FR with a navigation menu including Solidarités, Jeunesse, Mobilité, Economie, Territoires, Environnement, Société, Cultures Sports, and Démocraties. The main content area features a news article titled "STOP AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES" dated 03/04/2020, with 220 views. To the right of the article is a large graphic with the text "ARRÊTONS LES VIOLENCES" in bold, red and white letters. Below the graphic, there is a text block: "Durant le confinement, les violences conjugales et intrafamiliales sont en forte hausse. Rappel nécessaire des dispositifs d'alerte et d'écoute, si vous êtes victime ou témoin de tels agissements." A hand cursor is visible at the bottom left of the screenshot.

COVID-19 > PLAN D'URGENCE

SOUTIEN AUX ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES D'AVANCES REMBOURSABLES

Soucieux de l'impact économique de cette crise sanitaire sur les entreprises landaises, le Département entend agir sans délai à leurs côtés, en complément des mesures de soutien mises en place par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans un souci de rapidité et d'efficacité, il apparaît dans un premier temps opportun de proposer aux 29 entreprises landaises bénéficiaires d'avances remboursables un moratoire de leurs échéances sur 2020.

➤ **Report d'une année des 31 annuités qui devaient être remboursées au Conseil départemental en 2020 pour un montant de 1 556 000 €.**



SOUTIEN AU SECTEUR DU TOURISME ET À LA FILIÈRE GRAS

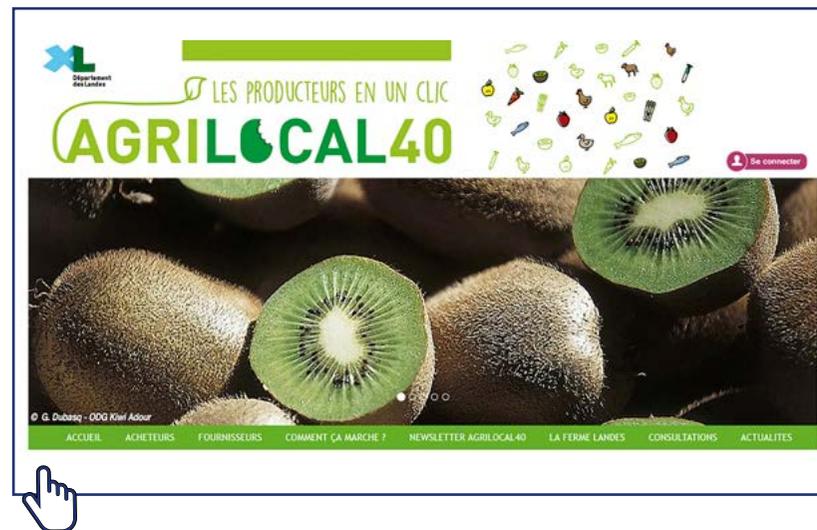
Dans le cadre d'une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département apportera un soutien financier aux entreprises du secteur du tourisme/thermalisme et aux acteurs locaux de la filière gras impactés par la crise du Covid-19.

COVID-19 > PLAN D'URGENCE

SOUTIEN AUX FILIÈRES AGRICOLES FAVORISANT L'AIDE ALIMENTAIRE

L'épidémie de Covid-19 et ses conséquences bouleversent la production, la transformation et la commercialisation des produits saisonniers et des denrées périssables. La production d'asperges notamment est fortement perturbée.

- › **Mise en relation des producteurs et des acheteurs publics sur la plateforme AGRICAL 40 (EHPAD, cuisines centrales...)**
- › **Recyclage de denrées périssables par la prise en charge de frais de mise à disposition des invendus au profit d'associations caritatives. Une enveloppe de 100 000 € est réservée à cette action.**



COVID-19 > PLAN D'URGENCE

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Le Covid-19 va impacter significativement la situation financière de nombreuses associations et celle de leurs salariés. Une attention particulière et une mobilisation rapide doivent ainsi être apportées au monde associatif landais qui contribue à la cohésion sociale et à l'animation des territoires.

Il existe environ 10 000 associations dans les Landes : 970 d'entre elles emploient 1 salarié; 60 % emploient moins de 3 salariés ; 26 ont plus de 50 salariés. Au total, les associations landaises emploient près de 7 800 salariés.

Chaque année, le Département soutient financièrement l'action de près de 1 300 associations, pour un montant total de l'ordre de 16 M€.

En Nouvelle-Aquitaine, un fonds de soutien régional d'au moins 5 M€ est envisagé pour soutenir la trésorerie des associations relevant des compétences de la Région.

› **Maintien intégral des subventions de fonctionnement versées en 2020 à toutes les associations.**

Pour les aides de plus de 1 500 € liées à des manifestations ou des actions ponctuelles qui seraient annulées, examen au cas par cas en tenant compte des dépenses effectivement réalisées et des éventuelles pertes de recettes.

› **Mise en place d'un fonds exceptionnel de soutien d'1 M€ au bénéfice des associations connaissant des difficultés financières liées à la crise du Covid-19.**

Une attention particulière sera portée aux associations caritatives habilitées par l'État et intervenant à l'échelle départementale.

› **Appel à projets solidaires au bénéfice des associations engagées dans la lutte contre l'isolement des personnes vulnérables. Une enveloppe de 100 000 € est réservée pour ce dispositif.**



COVID-19 > PLAN D'URGENCE

FONDS DE SOLIDARITÉ « ASSOCIATIONS » - COVID-19

Afin de limiter l'impact du Covid-19 sur leur activité, le Département met en œuvre **un dispositif exceptionnel de soutien (1 M€) aux associations landaises** connaissant des difficultés liées à l'épidémie de Covid-19.

Toutes les associations landaises peuvent déposer un dossier de demande d'aide. La demande s'effectue de manière dématérialisée sur le site internet du Département : **aide-assos.landes.fr**. La Commission permanente du Département se prononcera sur les demandes. Il sera apporté un soutien prioritaire aux associations exerçant à l'échelle départementale et à celles partenaires du Département, en lien avec ses compétences.

> Pour tous renseignements complémentaires : **covid19assos@landes.fr**



COVID-19 > PLAN D'URGENCE

UNE OFFRE CULTURELLE EN LIGNE POUR TOUS

Dans le cadre du dispositif « La Culture s'invite chez vous » qui valorise les collections et les ressources numériques départementales, musées, archives, et médiathèques jouent la carte de la consultation sur internet.

› **Accès pour tous et gratuit 24h/24, 7j/7 aux ressources culturelles et de loisirs en ligne de medialandes.fr, le portail des médiathèques des Landes (musique illimitée, films, livres à télécharger, podcasts, jeux éducatifs, formation...)**

Département des Landes

SE CONNECTER

media landes.fr
Votre médiathèque à la maison

PROFESSIONNELS

Saisissez ici ce que vous souhaitez trouver

RECHERCHER

ACCUEIL | VOS MÉDIATHÈQUES ▾ | A DÉCOUVRIR ▾ | NUMÉRIQUE 24H/24

LES MÉDIATHÈQUES DES LANDES... SUR MÉDIALANDES

Du 16/03/2020 12:00 au 19/04/2020 23:59
Médiathèque Départementale des Landes
En raison de la situation sanitaire en France concernant le Coronavirus Covid-19, les bibliothèques et médiathèques des Landes ne peuvent accueillir le public dans leurs locaux, au moins jusqu'au 15...

Département des Landes

23, rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex
Tél. : 05 58 05 40 40

Contact presse

Département des Landes
> Mathilde Charon-Burnel
Tél. : 05 58 05 40 32
Port. : 06 72 56 12 82
Mél : presse@landes.fr

landes.fr
xlandes-info.fr

**Le Département des Landes poursuit
ses missions et reste à votre écoute**

COVID-19

TÉLÉPHONE

STANDARD GÉNÉRAL

📞 05 58 05 40 40
du lundi au vendredi : 8h/17h30

PERSONNES ÂGÉES

Numéro vert IM'age
📞 0 800 40 04 04
du lundi au vendredi : 8h/17h30

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

📞 05 58 05 40 40
✉ pmi@landes.fr
du lundi au vendredi : 8h/17h30

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Maison landaise des personnes handicapées (MLPH)
📞 05 58 51 53 73
du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h

RÉSEAUX SOCIAUX

🐦 Twitter : @LesLandes40
📘 Facebook : @Departement.Landes

DES QUESTIONS ?

landes.fr/contactez-nous
du lundi au vendredi : 8h/19h

INTERNET

Actualités et informations
mises à jour quotidiennement
sur **xlandes-info.fr** et **landes.fr**

DÉPARTEMENT DES LANDES,
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS.

